

## **Le CESER : une assemblée et des travaux pour éclairer, accompagner et enrichir la décision publique régionale.**

Le CESER est la seconde assemblée de la Région. Indépendante, son rôle est consultatif.

*« Nous menons des études, rédigeons des rapports, organisons des débats et remettons des avis assortis de propositions précises et concrètes. Nous éclairons et accompagnons les élus régionaux, nos interlocuteurs privilégiés, et aussi l'ensemble des acteurs, décideurs et responsables régionaux dans l'exercice de leurs missions. Nos travaux sont repris en main soit dans une application directe, soit intégrés dans leur réflexion »,* décrit Laurent Degroote, Président du CESER Hauts-de-France. Le CESER s'implique dans tous les sujets sociétaux, économiques et environnementaux.

Il diffuse l'expression de la société civile, avec 170 conseillers, hommes et femmes de terrain issus des mondes économique, social, environnemental, éducatif et associatif. « Pour faire partie du CESER, nous sommes nommés par le Préfet sur proposition de nos organisations professionnelles. Nous sommes tous bénévoles. »

Les conseillers sont membres de commissions et se retrouvent aussi tous en réunion plénière pour présenter leurs travaux. *« Nous ne sommes pas politisés, nous coopérons tous ensemble. C'est de la démocratie apaisée. »*

### **L'Agriculture de Conservation des Sols, une des solutions face au dérèglement climatique et aux enjeux environnementaux ?**

Face au dérèglement climatique et aux enjeux environnementaux, l'agriculture doit s'adapter mais rester compétitive et rentable. La Commission Ruralité, Politique agricole et alimentaire des Hauts-de-France du CESER, présidée par Philippe Dumé, s'est penchée

des terres tout en améliorant leur résilience face aux aléas climatiques. Les couverts végétaux favorisent le stockage du carbone et participent à la lutte contre le réchauffement climatique.

*« L'Agriculture de Conservation des Sols, c'est une des voies possibles. Elle s'adapte pour le blé, l'orge, la betterave et les autres cultures adaptées à notre région avec des bons rendements. Il y a, bien sûr, une phase de transition. Mais après, on y regagne parce qu'il y a moins de passages des machines, moins de compactage du sol, moins besoin d'engrais et de carburant »,* insiste Ghislain Mascaux, l'un des rapporteurs.

Par ailleurs, le CESER a aussi souhaité aborder



sur cette question à travers un rapport consacré aux techniques et technologies innovantes capables d'accompagner la transition agricole et souhaite qu'une nouvelle façon de cultiver puisse s'offrir aux agriculteurs : L'Agriculture de Conservation des Sols.

L'ACS repose sur 3 principes fondamentaux : réduction du travail du sol (semis direct), couverture végétale permanente du sol et diversification des rotations culturales. L'objectif : restaurer la fertilité

l'aquaponie, technique à la croisée du maraîchage et de la production aquacole qui permet de consommer moins d'eau grâce au recyclage permanent du circuit et une dépendance réduite vis-à-vis du climat et du sol.

Le CESER a de plus mis l'accent sur les nouvelles technologies qui offrent des outils précieux pour accompagner cette transformation. Capteurs connectés, caméras embarquées, outils d'aide à la décision per-

“  
**L'Agriculture de Conservation des Sols, c'est une des voies possibles.**

mettent de mieux gérer l'eau, les intrants et les maladies, améliorant les conditions de travail des agriculteurs et contribuant au bien-être animal.

#### **Trente préconisations**

Conscient des enjeux, le CESER a formulé plusieurs préconisations, dont : renforcer la formation à l'ACS dans l'enseignement agricole, valoriser les Hauts-de-France comme région pilote d'expérimentation de ce type d'agriculture en contexte de grandes cultures, soutenir financièrement la phase de transition pendant 5 ans par des aides régionales.

“ Il est temps désormais de traduire dans le SRADDET une nouvelle alliance entre aménagement du territoire, activité économique et reconquête du vivant.



### Comment préserver la biodiversité pour mieux vivre dans les Hauts-de-France ?

Pour le CESER, la biodiversité n'est pas un sujet secondaire. Elle touche à tout ce qui compte au quotidien : l'eau, l'alimentation, la santé et la capacité des territoires à résister aux sécheresses comme aux inondations. C'est ce qu'il a voulu porter en appelant à revoir en profondeur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Derrière ces choix techniques, il y a des enjeux très concrets. Plus de nature en ville, c'est moins de chaleur l'été et un meilleur cadre de vie. Plus de zones humides protégées, c'est moins de risques d'inondation et une meilleure gestion de l'eau. Plus de haies et de continuités écologiques, c'est aussi un soutien à l'agriculture.

Adopté le 19 mai, après 2 ans de travail et de concertation, le rapport-avis du CESER dresse un constat sans détour et émet des propositions constructives qui visent à guider et à montrer précisément là où la Région doit corriger sa copie : la situation de la biodiversité ne s'est pas arrangée, il n'est plus temps d'observer le déclin, mais de planifier et financer la reconquête du vivant.

« L'idée, c'est d'éviter de faire plus de dégâts, insiste Lucie De Brito, Présidente de la commission environnement.



*Préserver les zones humides, freiner l'imperméabilisation des sols, protéger les haies et les chemins ruraux, développer la nature en ville, intégrer l'eau dans tous les projets, permettre à la faune de mieux franchir les obstacles, développer une agriculture favorable aux vivants, adapter nos forêts au climat, prendre en compte les impacts sociaux et économiques, voici autant d'enjeux incontournables dont il faut se saisir que nous avons mis en avant et pour lesquels nous avons cherché à concilier les différents intérêts.»*

#### Construire demain

Le CESER estime que les ambitions du SRADDET gagneraient à intégrer plus fortement la préservation de la biodiversité. « Depuis plusieurs années, le budget dé-

dié à la biodiversité est en déclin, moins d'1% du budget régional. Dans une région où seulement 13 % du territoire est encore constitué de milieux naturels, contre 38 % à l'échelle nationale, l'urgence est réelle. »

Pour le CESER, il est possible de concilier développement économique et préservation du vivant, en anticipant plus les impacts des projets d'aménagement.

Le rapport insiste également sur la nécessité d'investir dès aujourd'hui pour éviter des coûts bien plus lourds demain, notamment en matière de gestion de l'eau ou d'adaptation climatique.

Plus d'informations sur le site du CESER en scannant ce QR-Code



**CESER**  
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional